

Maison Luxembourgeoise de la Mobilité

Commission 4 : Mobilité verte

Libramont

15 juillet 2016

Présents : Lecomte Sarah (Vivalia), Deblire Elie (CdH), Gaussin Jean-Christophe (NGE), Minet Benoît (UWE), Petit Alexandre (IDELUX), Dollé Alain (Prov. Lux.)

Excusés : Davin Daniel (TEC), Daie Dionys (SNCB), Hansel Jacques (Idelux), Servais Gérard (CGSP), Antoine Bruno (CSC),

Après un premier tour de table, il est proposé de donner la Présidence – Secrétariat de cette commission à Mademoiselle Sarah Lecomte

A) Vélo

1) Participation au programme « Tous vélo-actifs » du SPW

La mobilité représente aujourd’hui un enjeu majeur dans la bonne gestion des entreprises. Dans ce cadre, le vélo (le vélo électrique) se présente de plus en plus comme une alternative intéressante (écologique, économique, bon pour la santé, diminution du stress, de l’absentéisme,...) en termes de mobilité. Le Gouvernement wallon a lancé fin 2010 le Plan Wallonie cyclable piloté par la Direction de la Planification de la mobilité du SPW afin d’améliorer les conditions de la pratique du vélo et de développer son utilisation en Wallonie. L’opération « Tous vélo-actifs » est une des actions de ce plan, son objectif étant d’inciter les travailleurs wallons à effectuer les déplacements domicile-travail à vélo de façon ponctuelle ou plus régulière. Depuis mai 2012, cette opération soutient et accompagne les employeurs wallons d’une trentaine d’entités pilotes (Belfius, Clinique Sainte-Elisabeth Namur et Heusy, Colruyt, Delhaize, Editions de l’Avenir, Electrabel-GDF Suez, Ethias, GSK, Le Forem, Province de Namur, SPW, UCB, UCL, ULG,...) engagés volontairement à mettre en place un plan d’actions intensif de promotion du vélo au sein de leur entreprise, notamment grâce à l’octroi du label « vélo-actif » qui récompense leurs efforts. La Ville d’Arlon va aménager les infrastructures du centre-ville en zone bleue. Quant à la Ville de Marche, elle est reprise en tant que Commune pilote Wallonie Cyclable par le SPW dans son Plan Wallonie cyclable et est subsidiée en conséquence afin d’encourager l’utilisation du vélo par ses citoyens (développement de l’infrastructure cyclable, sensibilisation diverse,...).

Dans ce contexte et afin de savoir dans quelle mesure certaines entreprises / Communes de la Province pourraient intégrer l’opération « Tous vélo-actifs », il serait intéressant de provoquer une rencontre avec le SPW lors de l’organisation d’une prochaine commission.

2) Vélos partagés / vélobox (ex : Blue bike, Li bia vélo)

Voir l'opportunité d'avoir un système de vélos partagés / de vélobox aux gares stratégiques de la Province et notamment par rapport au projet de P+R à Stockem.

3) Vélos électriques : tests / centrale d'achat / prime

Il est à noter que le SPW vient de sortir un appel à projet pour l'achat groupé de vélos électriques. Certaines communes organisent le test de vélos électriques pendant 4 à 6 semaines à l'attention de leurs citoyens avec un achat possible à la clé. Certaines provinces comme celle du Brabant wallon proposent également une prime provinciale au citoyen lors de l'achat d'un vélo électrique.

4) Système d'autos partagées (ex : Cambio)

Voir l'opportunité d'avoir un système d'autos partagées aux gares stratégiques de la Province et notamment par rapport au projet de P+R à Stockem. Une question est posée sur la prise en charge du coût du système vu que la Commune doit suppléer pour environ 500 euros par mois tant que le système n'est pas rentable (voir l'exemple de la Commune de Ciney qui a dû prendre ce coût en charge au départ mais le système a aujourd'hui le succès nécessaire pour s'autofinancer).

5) Cartographie piste / réseau cyclable

Un cadastre actualisé du réseau cyclable doit idéalement être établi. Celui-ci pourrait être mis à jour par les services de la Province (voir méthodologie appliquée par les services de la Province du Brabant wallon via Monsieur Pierre Francis).

6) Subsides vélo

NGE va établir un cadastre des primes existantes en rapport direct avec la matière cyclable.

B) Marche / piéton

1) Cartographie réseau piéton

Dans le contexte du point A.5. supra, le même type de cadastre peut être établi pour les sentiers piéton (contacter éventuellement l'association « sentier.be »).

C) Mobilité électrique

1) Bornes électriques

Un cadastre actualisé des bornes électriques existantes accessibles au public sur la Province du Luxembourg doit être établi. L'outil internet « Link2fleet » permet de dresser ce cadastre mais apparemment de manière non exhaustive.

2) Marché public bornes électriques

Les services de la Province de Liège a établi un cahier des charges afin de lancer un marché public pour l'achat et le placement de bornes électriques à différents endroits dans la Province de Liège. Les services de la Province de Luxembourg vont les contacter pour voir dans quelle mesure ce cahier des charges pourrait être transposé à notre Province. La question est posée quant à la compatibilité des prises et du mode de paiement entre les différentes bornes existantes et à venir.

D) Divers

Certaines provinces ont mis en place une commission mobilité rassemblant périodiquement les différents échevins de la mobilité des communes composant la Province. Ce type de commission pourrait être mise en place au niveau de la Province de Luxembourg afin de mettre des projets en place de façon coordonnée et cohérente au niveau provincial et communal.

Il est rappelé qu'NGE doit relancer la réunion des CeM (Conseillers en Mobilité) opérant sur le territoire provincial.